

Créer une ferme pédagogique

Description

[Créer une entreprise agricole](#) telle qu'une ferme pédagogique, est relativement simple lorsqu'on sait s'y prendre : comme la plupart des activités agricoles, celle-ci peut être constituée librement sans qu'aucun agrément ne soit exigé. Il convient seulement que la structure soit adaptée à élever des animaux ou cultiver des végétaux et à accueillir le public. Il est donc nécessaire, afin de mener à bien un projet de création de ferme pédagogique, de respecter une méthode rigoureuse indispensable au lancement d'une entreprise :

- Choisir le statut juridique adéquat : [SAS](#), association... ;
- Effectuer une étude de marché afin de correctement choisir le lieu d'établissement et organiser la structure de la ferme ;
- Se former et former ses employés de façon à acquérir les compétences nécessaires : BAFA, diplômes d'Etat... ;
- Rechercher un financement ;
- Acheter et équiper une exploitation agricole.

[Créer ma ferme pédagogique en ligne](#)

Quels sont les statuts juridiques possibles et lequel adopter pour ouvrir une ferme pédagogique ?

Afin d'ouvrir une ferme pédagogique, il convient de choisir un [statut juridique d'entreprise](#). Une ferme a la possibilité d'avoir un [statut associatif](#). Il est aussi possible de [créer sa ferme pédagogique en étant salarié](#).

Créer une ferme pédagogique sous un statut d'entreprise

La ferme pédagogique peut être créée en SAS, en exploitation agricole à responsabilité limitée, entreprise individuelle ou d'autres régimes. Toutefois, il n'est pas possible de s'installer en tant qu'[auto entrepreneur](#).

Zoom : Peu importe le statut juridique choisi, vous pouvez confier les formalités de [création de votre ferme pédagogique](#) à LegalPlace. En effet, nous vous proposons

d'effectuer toutes les démarches à votre place, de la rédaction des statuts à la transmission du dossier au greffe. Pour cela, il vous suffit simplement de remplir un questionnaire en ligne et de nous transmettre les pièces justificatives nécessaires.

Créer une ferme pédagogique sous un statut associatif

Créer ferme pédagogique sous un statut associatif est possible à condition que le projet soit non lucratif. Pour faire fonctionner la ferme, il est possible de demander des subventions publiques et d'engager des bénévoles. Il est cependant important de préciser que le Président de la ferme ne peut en aucun cas percevoir une rémunération en contrepartie de ses fonctions.

Créer une ferme pédagogique : un projet viable (importance d'une étude de marché)

Créer une ferme pédagogique est un projet viable à condition de réaliser les procédures essentielles au lancement de l'activité. Afin d'assurer la création de l'exploitation, il est nécessaire d'effectuer quelques étapes au préalable. La réalisation d'une étude de marché avant l'ouverture de la ferme constitue une étape importante.

L'importance de l'étude de marché avant de créer une ferme pédagogique

Avant de se lancer dans la création d'une ferme pédagogique, l'étude du marché du secteur est la première étape à effectuer. Elle est essentielle pour évaluer la viabilité du projet dans la région et s'informer sur les grandes tendances du secteur des entreprises en milieu rural et des fermes pédagogiques. Les données obtenues permettront d'établir un business plan, de choisir le concept le plus adapté et de construire un positionnement porteur ou original pour l'exploitation.

Les points essentiels à considérer lors de l'étude de marché

L'étude du marché pour la [création d'une entreprise](#) comme une ferme pédagogique doit porter sur trois points essentiels :

- Les grandes tendances du secteur : comment se porte le marché dans le pays, l'évolution des fermes pédagogiques, les contraintes...
- Les fermes pédagogiques de la région : le nombre de fermes dans les alentours,

les concepts déjà proposés, les offres, les difficultés rencontrées par les concurrents, les moyens de communication...

- Les attentes des futurs clients : prix, prestations, services, offres...

Où s'adresser pour obtenir des informations ?

Afin de se renseigner, il est conseillé d'aller directement à la rencontre des propriétaires des fermes pédagogiques existantes et des futurs clients. Il est également possible de s'informer auprès de l'[APCA](#) (Assemblée Permanente des Chambres d'agriculture), du GIFAE (Groupement International des Fermes d'Animation Éducative), du CIVAM (Centre d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu Rural) ou de la [FNSEA](#) (Fédération Nationale des Syndicats des exploitants agricoles).

Les compétences et diplômes nécessaires pour ouvrir une ferme pédagogique

En principe, aucun diplôme spécifique n'est exigé pour ouvrir une ferme pédagogique. Toutefois, il existe des formations spécialisées comme le BP GEPS « fermes pédagogiques et jardin » et le CS ferme pédagogique. Les compétences requises dépendent du projet, du concept choisi et de la personne. Il est cependant nécessaire de se former pour maîtriser les différentes techniques et bénéficier d'une aide à l'installation agricole avec diversification. Les formations à suivre dépendent de l'activité.

Les formations pour créer une exploitation agricole avec visite ouverte au grand public

Afin de créer une ferme pédagogique avec le statut agricole, une formation agricole de niveau IV au minimum est obligatoire pour bénéficier d'une aide à l'installation. Pour disposer des compétences nécessaires à la création d'une exploitation agricole avec visite ouverte au public, il est nécessaire de suivre une formation spécialisée comme le BP REA (Brevet Professionnel de Responsable d'Exploitation Agricole).

Les formations pour une ferme avec un accueil pédagogique

En vue de l'ouverture d'une ferme avec un accueil pédagogique, il est intéressant de compléter la formation sur la production agricole par :

- La formation à distance UCARE (Unité capitalisable d'adaptation régionale) Créer une ferme pédagogique ;
- La formation à distance UCARE (Unité capitalisable d'adaptation régionale) du BP REA, Concevoir et animer une prestation d'accueil sur une exploitation agricole ;
- La formation à distance U.C.TV (Unité capitalisable Tourisme vert) Tourisme, accueil et animation sur une exploitation agricole ;
- La formation sur place UCT (Unité capitalisable) Tourisme, accueil et animation sur une exploitation agricole ;
- La formation continue UCARE (Unité capitalisable d'adaptation régionale) Concevoir et animer une prestation d'accueil sur une exploitation agricole.

Les formations pour créer une ferme d'animation

Pour créer une ferme d'animation, il s'avère nécessaire de se former aux techniques de développement de projet socioculturel en milieu rural, de l'éducation à l'environnement et/ou au développement durable. Afin d'offrir une bonne éducation populaire, il est recommandé de se former pour obtenir :

- Un DES JEPS (Diplôme d'état supérieur de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport) spécialité Animation socio-éducative ou culturelle, mention développement de projets, territoires et réseaux (Niveau II) ;
- Un DE JEPS (Diplôme d'état de la jeunesse, de l'éducation populaire et sport) spécialité Animation socio-éducative ou culturelle, mention développement de projets, territoires et réseaux (niveau III) ;
- Un BP JEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport) spécialisé Ferme pédagogique ou Éducation à l'environnement vers un développement durable (Niveau IV).
- Une licence Professionnelle option Médiation scientifique et éducation à l'environnement ;
- Une Licence Professionnelle option Coordinateur de projets en éducation à l'environnement pour un développement durable (CEEDDR) ;
- Un DUT (diplôme universitaire technologique) carrières sociales, option Animation sociale et socioculturelle ;
- Un BTSA GPN (Brevet de technicien supérieur gestion et protection de la nature).

Les formations pour les employés de la ferme pédagogique

Les employés de la ferme pédagogique doivent, par ailleurs, disposer des qualifications nécessaires selon leurs fonctions.

Le technicien en culture/élevage

Le technicien en culture/élevage est responsable du soin et de l'entretien des animaux et des végétaux dans la ferme pédagogique. Selon ses fonctions, ce professionnel doit avoir :

- Un BTSA (Brevet de Technicien Supérieur Agricole) ;
- Un BTA (Brevet de Technicien Agricole), BPREA (Brevet Professionnel de Responsable d'Exploitation Agricole), baccalauréats professionnel, technologique et général ;
- Un CAPA (Certificat d'Aptitude Professionnelle Agricole), BEPA (Brevet d'Études Professionnelles Agricoles), BPA (Brevet Professionnel Agricole).

À noter que pour bénéficier d'une aide à l'installation agricole, un diplôme de niveau IV est exigé.

L'animateur dans une ferme pédagogique

Une ferme d'animation a besoin d'un animateur ou d'une animatrice. Il ou elle est responsable de l'élaboration des activités pédagogiques et de l'animation. Ce professionnel doit disposer d'un diplôme de formation d'éducation populaire comme :

- Le BP JEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Éducation Populaire et du Sport) spécialisé ferme pédagogique ou Éducation à l'environnement vers un développement durable ;
- Le BAFA (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) spécialité activité de découverte du milieu rural, activités relatives à l'environnement ;
- Le BAFD (Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Directeur) ;
- Le BAPAAT (Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien de la jeunesse et des sports).

L'éducateur dans une ferme pédagogique

Les fermes proposant un accueil pédagogique ont souvent besoin des services d'une éducatrice ou d'un éducateur spécialisé. Pour assurer ses fonctions d'accompagnateur éducatif, il doit avoir un diplôme d'état éducateur technique spécialisé (DEETS) et suivre une formation agricole.

Le responsable des transports d'animaux vivants

Le responsable des transports des animaux vivants d'une ferme pédagogique doit posséder un Certificat d'aptitude pratique au transport d'animaux vivants (CAPTAV) pour chaque espèce.

La réglementation et les obligations à connaître pour ouvrir une ferme pédagogique

La ferme pédagogique est soumise à de nombreuses réglementations. Avant de se lancer dans l'activité, il est important de s'informer sur les règles à respecter et les obligations à remplir pour la création de l'exploitation.

Les réglementations sur l'objectif des fermes pédagogiques

Les fermes pédagogiques doivent répondre à plusieurs objectifs définis par la circulaire interministérielle du 5 avril 2001 sur ce type de structure :

- Proposer des approches pédagogiques diversifiées ;
- Participer au développement du tissu économique et humain local ;
- Proposer une initiation à l'économie agricole ;
- Responsabiliser l'individu ;
- Promouvoir les relations ruralité-urbanité.

Les règles à respecter au sein d'une ferme pédagogique

La réglementation à suivre dans une ferme pédagogique concerne plusieurs points :

- Le transport et la détention d'animaux vivants ;
- Les normes d'accueil du public ;
- Les normes de sécurité et d'hygiène ;
- Les activités de consommation et de production de produits alimentaires.

La création d'une ferme pédagogique : démarche complète étape par étape créer une ferme pédagogique

La création d'une ferme pédagogique nécessite la réalisation de quelques démarches, certaines obligatoires et d'autres facultatives.

Choisir l'emplacement

Pour assurer la réussite de son projet de création de ferme pédagogique, il est conseillé de choisir un emplacement stratégique après avoir effectué une étude du marché. Le mieux est de s'installer dans un endroit à proximité d'une ville et bien desservi par les réseaux de transport pour attirer le plus de clientèle.

Choisir le concept

En effet, il existe différents types de fermes pédagogiques. En se basant sur une étude du marché, il faut choisir le concept adapté à la région d'implantation. Il est entre autres possible d'opter pour une mini ferme pédagogique, une ferme d'animation, une ferme avec hébergement ou une ferme pédagogique mixte.

Établir le business plan de la ferme pédagogique

Une fois l'emplacement et le concept choisis, il est temps d'établir le business plan de la ferme pédagogique. Ce document permet de présenter les arguments faisant la viabilité du projet et les besoins financiers pour sa réalisation. Il est essentiel pour la demande de financement.

Rechercher un financement

Créer et ouvrir une ferme pédagogique nécessite un budget assez important, surtout pour ceux qui ne disposent pas au préalable d'une exploitation agricole. Il devient

alors nécessaire de chercher un financement : aide à l'installation agricole, prêt bancaire, aide à la création d'entreprise...

Créer la ferme pédagogique

Pour monter sa ferme pédagogique et créer son entreprise, il faut :

- Acheter une exploitation agricole ;
- Investir dans les équipements ;
- Agencer, aménager et moderniser la ferme agricole ;
- Recruter le personnel de la ferme par le biais de contrats CDI ou CDD (technicien, animateur, éducateur...) ;
- Promouvoir la ferme.

Pour en savoir plus sur les différentes possibilités d'entreprise que vous pouvez créer:

- [Ouvrir une chambre d'hôte](#)
- [Créer une micro-crèche](#)
- [Société de gardiennage](#)
- [Créer une entreprise de nettoyage](#)
- [Ouvrir une librairie](#)
- [Ouvrir un camping](#)
- [Devenir agent immobilier](#)
- [Devenir agent immobilier indépendant](#)
- [Devenir agent mandataire](#)